

DISPOSITIONS A PRENDRE DE SON VIVANT

Maintenant que vous êtes à la retraite, il est temps de penser à vous, d'économiser les pas et les recherches inutiles, bref de vous organiser au mieux et faciliter la tâche du conjoint, de la famille proche ou même d'amis, il est recommandé de constituer de son vivant un dossier aussi complet que possible rassemblant l'ensemble des informations courantes, administratives et financières concernant le foyer. Ce dossier peut se présenter de différentes façons : il peut être constitué de "fiches", faire l'objet d'un "tableau" ou être contenu dans un cahier ou un classeur ou d'une clef USB. Peu importe, l'essentiel étant qu'il contienne les informations indispensables et que le conjoint (ou la famille proche) sache où le trouver, que ce soit sous forme informatique (nom du fichier, emplacement, mot de passe éventuel) ou papier.

La liste des principaux renseignements à faire figurer est présentée ci-dessous : elle n'est bien sûr pas exhaustive mais peut servir de guide. Elle peut être modifiée et complétée en tant que de besoin.

Nous vous proposons un classement valable à la fois pour archiver les fiches, les dossiers en votre possession, et pour lister les références, les identifiants et les codes (ou mots de passe) pour tout accès informatique.

A - Classement papier pour les grands domaines suivants

ETAT CIVIL

- Documents courants : livret de famille, carte d'identité, passeport, permis de conduire ...
- Souhaits pour les obsèques, enterrement ou crémation, office religieux, concession au cimetière, transport du corps vers un caveau de famille, assurance obsèques,
- Notaire chargé de la succession, testament, donations dernier vivant, (enfants, petits-enfants ...)

SANTE

- Centre de paiement de la Sécurité Sociale, Carte Vitale, Mutuelle Santé
- Allocations diverses, APA, AAH, APL, aides CCAS,...

RETRAITE

- Caisses de Retraites du Régime Général et les Caisses de Retraites Complémentaires (AGIRC/ARRCO, FNACA, IRCANTEC, autres)

IMMOBILIER : Résidence principale, Résidence (s) secondaire(s), Bien(s) en location

- Actes de propriété de chacun des biens immobiliers et leur emplacement physique, assurance habitation contrats de location, syndicats
- Fournisseurs : électricité, gaz, fuel, eau, téléphones fixe, contrats d'entretiens/assistance techniques (chaudière, canalisations eau, surveillance alarme...)
- Éventuellement, dossier des personnels employés.
Peuvent aussi se retrouver sur les sites internet des fournisseurs *Voir Tableau « Liste des références et Codes d'Accès »*

IMPÔTS :

- Impôt sur le Revenu : centre de paiement, déclarations précédentes
- Idem pour les Taxe d'Habitation et Taxe Foncière (habitation principale, résidence(s) secondaire(s), bien(s) en location
- Noter que sur le site internet <https://www.impots.gouv.fr> « votre espace particulier » puis en cliquant sur « Consulter ma situation fiscale personnelle » vous avez accès à un archivage de tous les impôts (revenus, taxes Habitation et Foncière) sur les 10 dernières années. *Voir Fichier « Liste des références et Codes d'Accès »*

ASSURANCES

- Assurance Habitation : rappeler éventuellement dans cette rubrique les fiches précédentes - Assurance Véhicules et Responsabilité Civile
- Assurance vie et assurance décès.

BANQUES ET ORGANISMES FINANCIERS

- Comptes bancaires, Contrat(s) d'Assurance Vie, Contrat(s) d'Assurance Décès, Coffre, Cartes Bancaires, code de paiement par Internet et/ou par téléphone mobile type ApplePay.
- Portefeuille (actions, obligations, SICAV, SCPI ...)
- Épargne (Livret(s) A, livret(s) Développement Durable, PEL, CEL ...)
- Emprunt en cours pour l'acquisition de l'habitation principale, la (ou les) résidence(s) secondaire(s), emprunt pour travaux
- Crédits à la consommation (automobile, électroménager, audio/vidéo ...)

DIVERS

- Abonnements : internet, (fermeture des comptes Facebook, Twitter...), tv payante, téléphonie mobile, péage autoroutes, bibliothèque, AMAZON, iCloud, Apple, iTunes, FNAC, CSF, autres cartes abonnement payantes,...
- Carte(s) grise(s) automobile(s),
- Associations, clubs sportifs, cercles.

B - Liste des Références et Codes d'Accès (attention à la confidentialité)

Désignation	Fournisseur	N° Client	Identifiant	Mot de passe Code Secret
Organismes Financiers				
Compte Bancaire 1				
Compte Bancaire 2				
Paielement par Internet				
Paielement par téléphone mobile (type Apple Pay..)				
Livret Epargne (T)				
Livret Epargne (C)				
LDDS (T)				
LDDS (C)				
CEL				
PEL				
Assurances Vie et Assurance Décès				
Portefeuille (Actions,)				
Emprunts en cours				
Santé & Retraite				
CPAM (T)	www.ameli.fr			
CPAM (C)				
MHN	www.malakoffhumanis.com			
Mutuelle (C)				
CNAV (T)	www.lassuranceretraite.fr			
Agirc/Arrco (T)	www.agirc-arrco.fr			
CNAV (C)				
Agirc/Arrco (C)	www.agirc-arrco.fr			
APA, AAH, APL, aides CCAS...				
Téléphonie & Usage personnel				
Déverrouillage ordinateur, tablette, mobile...				
Tél. Fixe				
Tél. Mobile (T)				
Tél. Mobile (C)				
Tél. Maison Secondaire				
Serveur Téléphonie				
Serveur Internet				
Skype (T)				
<i>autre</i>				
Services Généraux				
Impôts. Gouv	www.impots.gouv.fr			
Assurance(s) Maison(s)				
Assurance(s) Voiture(s)				
Eau				
Gaz				
Electricité				
Répéter si résidence secondaire				
CESU (autant que d'intervenants)				
Divers				
Alarme Maison (et code accès portail entrée)				
Code Postes Radio Voitures (indispensable lors du changement de Batterie)				

(T) pour Titulaire (C) pour Conjoint

Les démarches et les formalités après un décès

La déclaration de décès doit être effectuée dans **les 24 heures** à la mairie du lieu du décès.

Se munir des pièces suivantes :

- 1) Le certificat constatant le décès au domicile établi par un médecin ou en cas d'accident établi par la police ou la gendarmerie.
- 2) Le livret de famille ou une pièce d'identité appartenant au défunt (la carte de séjour pour les étrangers)
- 3) Un justificatif d'identité pour la personne déclarante.

Si le défunt a souscrit une assurance obsèques faire intervenir l'entreprise liée par ce contrat.

Les entreprises de pompes funèbres peuvent aussi être mandatées pour effectuer cette déclaration administrative lors d'un décès au domicile.

Démarches à accomplir rapidement ou dans les **7 jours**

La banque, la caisse d'épargne ou les Comptes Chèques Postaux.

- Si le défunt était titulaire d'un compte bancaire ses comptes personnels sont bloqués jusqu'à la liquidation de la succession. Il est toutefois possible de prélever sur un tel compte les frais d'obsèques (dans une limite donnée).

- Si le compte était un compte-joint (mention « Mr **ou** Mme »), les avoirs ne sont pas bloqués, mais le conjoint survivant devra pouvoir justifier les dépenses, au moment du règlement de la succession,

- En cas d'existence d'une procuration, celle-ci n'est plus valable à partir du décès.

Le tribunal d'instance.

Si existence d'un Pacs (**dans les 36 heures**)

La société d'assurance.

Contrat :

La mutuelle complémentaire.

Contrat :

Allocation, remboursement, "tiers payant obsèques".

La Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT, ex CRAM) ou la Mutualité La

caisse de retraite (CNAV ou CRAV), assurance vieillesse de la Sécurité Sociale (CNAVTS),

Caisses complémentaires.

Pension de réversion.

Le bailleur.

Annuler ou transférer la location.

Le ou les locataires.

Pour préciser les coordonnées de la personne qui bénéficiera de l'encaissement du loyer

Le syndic de copropriété.

Le juge des tutelles du tribunal d'instance.

Si enfant(s) mineur(s) ou personne protégée.

Démarches à effectuer dans les **30 jours** qui suivent un décès

Informé du décès le centre des impôts.

Un notaire pour organiser la succession.

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) ou d'autres régimes

Prévenir les organismes "payeurs" dont :

Les sociétés d'assurances.

Habitat, voiture...

Les sociétés de crédit.

Les fournisseurs d'eau, de gaz, d'électricité, du téléphone dont le portable.

Après la résiliation, ne surtout pas oublier de prévenir très rapidement la banque afin que celle-ci s'oppose à toute tentative de prélèvements ultérieurs.

Interrompre la redevance audiovisuelle et les contrats d'abonnements (télévision, presse, internet...)

Engagement et reversement à des associations ou des fondations.

Autres démarches indispensables à effectuer dans les 6 mois

Remettre dans les 6 mois la déclaration de succession sur le revenu de la personne décédée

Régulariser l'impôt sur le revenu, la taxe foncière, la taxe d'habitation.

Déduction fiscale des frais d'obsèques :

"Les frais funéraires sont déduits de l'actif de la succession pour un montant de 1500 euros, et pour la totalité de l'actif si celui-ci est inférieur à ce montant"

Attention : toute dépense réglée au-delà de la somme limite de 1500 € en représentation des frais funéraires pour déduction de l'assiette des droits successoraux, devra être réintégrée dans le solde des comptes de fonds particuliers à déclarer aux services fiscaux.

Transformer un compte joint en compte personnel.

Demander une immatriculation personnelle auprès de la Sécurité Sociale, le cas échéant.

La couverture sociale, sous l'immatriculation du conjoint décédé, est valable un an.

Faire modifier la carte grise d'un véhicule si le conjoint le conserve et si non opposition d'un héritier

Délais des Démarches après un décès

Délais et Désignation	Fournisseur	N° Client	Identifiant	Mot de passe Code Secret
Délai 24 HEURES				
déclaration de décès				
Délai 7 JOURS				
Organismes Financiers				
Le notaire pour organiser la succession				
Compte Bancaire 1		-		
Compte Bancaire 2		-		
Paiement par Internet				
Paiement par téléphone mobile (type Apple Pay,...)				
Livret Epargne (T)		-		
Livret Epargne (C)		-	-	
LDDS (T)				
LDDS (C)				
CEL	-	-		
PEL				
Assurances Vie		-	-	
Portefeuille (Actions,)				
Emprunts en cours				
Santé & Retraite				
CPAM (T)	www.ameli.fr			
CPAM (C)				
MHN	www.malakoffhumanis.com			
Mutuelle (C)				
CNAV (T)	www.lassurance retraite.fr			
Agirc/Arrco (T)	www.agirc-arrco.fr			
CNAV (C)				
Agirc/Arrco (C)	www.agirc-arrco.fr			
APA, AAH, APL, aides CCAS...				
Délai 30 JOURS				
Téléphonie & Usage personnel				
Déverouillage ordinateur, tablette, mobile...				
Tél. Fixe				
Tél. Mobile (T)				
Tél. Mobile (C)				
Tél. Maison Secondaire				
Serveur Téléphonie				
Serveur Internet				
Skype T				
Skype C				
Services Généraux				
Le notaire pour organiser la succession				
Impôts. Gouv	www.impots.gouv.fr			
Assurance(s) Maison(s)				
Assurance(s) Voiture(s)	-			
Eau	-			
Gaz	-			
Electricité	-			
Répéter si résidence secondaire				
CESU (autant que d'intervenants)				

(T) pour Titulaire (C) pour Conjoint